

Conditions socioéconomiques des auteurs dramatiques

Raymond Villeneuve

Numéro 126 (1), 2008

Les Seconds États généraux du théâtre

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/23936ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé)

1923-2578 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Villeneuve, R. (2008). Conditions socioéconomiques des auteurs dramatiques. *Jeu*, (126), 109–111.

projets des compagnies. À cet égard, il s'en prend surtout au fait que ces mêmes diffuseurs spécialisés sont les seuls à s'être opposés, lors des derniers États généraux, à l'augmentation de l'enveloppe des subventions au projet dans le but, selon lui, d'augmenter encore leur capacité à sélectionner les compagnies. Enfin, il est convaincu que cette réduction est le corollaire de l'augmentation de l'enveloppe des subventions de fonctionnement.

Quant à Sylvain Bélanger (Théâtre du Grand Jour), comme la plupart des directeurs artistiques de sa génération qui continuent, dix ans après la naissance de leur compagnie, à toucher des subventions au projet, il n'est pas loin de penser la même chose :

Les jeunes compagnies se donnent souvent une mission artistique et souhaiteraient que, jusqu'au soir de la première, le spectacle ressemble à leur projet initial. Le problème réside dans le fait que les lieux de diffusion ne sont majoritairement pas gérés par les gens de notre génération, même si ça commence à changer dans certains théâtres. Or, ces théâtres institutionnalisés protègent leur image, leur type de spectacles. C'est plutôt sclérosant pour la jeune génération. Il s'agit donc de reconquérir un vrai poids de décision sur notre produit artistique, jusqu'au moment de la diffusion. Le principe d'autodiffusion permettrait, par exemple, à une compagnie d'entreprendre une tournée et de se produire dans n'importe quel lieu, théâtral ou non, sans dépendre du réseau de diffusion traditionnel. Mais, pour ce faire, il faut que des subventions plus importantes permettent l'autodiffusion.

En somme, si, comme l'admet Frédéric Dubois, personne n'a jamais dit s'opposer à l'autodiffusion, il s'agissait avant tout de faire des États généraux du théâtre l'occasion d'en redire l'importance et d'en renommer l'existence. **■**

Conditions socioéconomiques des auteurs dramatiques

Une étude auprès des auteurs dramatiques du Québec, réalisée par Léger Marketing en juillet 2007, révèle les faits suivants au sujet des revenus annuels qu'ils tirent de leur pratique artistique (droits d'auteurs et cachets de commande) :

- 71 % moins de 5 000 \$ de revenus
- 12 % entre 5 et 10 000 \$ de revenus
- 12 % entre 10 et 20 000 \$ de revenus
- 3 % entre 20 et 30 000 \$ de revenus
- 1 % plus de 70 000 \$ de revenus

L'étude nous apprend aussi que les bourses représentent un apport annuel significatif... pour les auteurs qui en bénéficient :

- 1 % plus de 20 000 \$ de revenus
- 6 % entre 10 000 et 19 999 \$ de revenus
- 7 % entre 5 000 et 9 999 \$ de revenus
- 86 % moins de 5 000 \$ de revenus

L'étude nous informe finalement que, pour joindre les deux bouts, les auteurs dramatiques québécois doivent pratiquer d'autres disciplines artistiques ou, tout simplement, exercer d'autres activités, non artistiques. Sauf exception, ceux-ci ne gagnent donc pas leur vie en écrivant pour le théâtre.

Afin d'améliorer les conditions socioéconomiques des auteurs dramatiques, plusieurs propositions ont été adoptées par les Seconds États généraux du théâtre. J'attire votre attention sur deux propositions portant sur les sujets suivants : la négociation collective pour la diffusion des textes de théâtre et la création d'un fonds spécial pour les bourses aux auteurs.

Proposition 45A

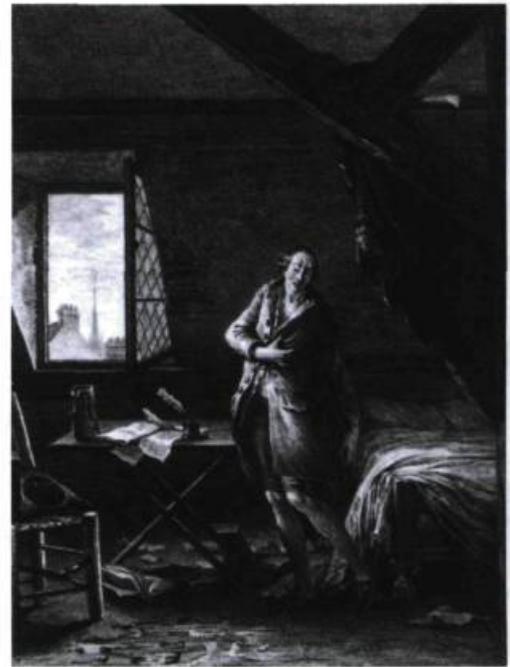
Qu'un mécanisme de négociation collective soit mis en place pour les auteurs dramatiques afin que ceux-ci puissent profiter des avantages liés aux ententes collectives (tarifs minimums, caisse de sécurité, etc.) pour la diffusion des textes.

Proposition 48A

Attendu l'apport important des auteurs québécois dans la spécificité et l'originalité du théâtre québécois, que les conseils des arts créent un programme de bourses de recherche et de création dévolues exclusivement aux auteurs dramatiques avec le financement en conséquence à partir de nouveaux fonds.

La première proposition permettrait aux auteurs de bénéficier, comme les comédiens, les concepteurs et les metteurs en scène, d'ententes collectives afin d'assurer à ces artistes des tarifs minimums de redevances et des caisses de sécurité pour la diffusion de leurs textes. Cette proposition est essentielle parce que la Société québécoise des auteurs dramatiques (SoQAD) a observé une importante pression à la baisse sur les cachets de ses membres au cours des dernières années. La deuxième proposition permettrait d'établir une enveloppe *réservée* pour les bourses aux auteurs dramatiques afin de protéger et, si possible, de bonifier ces allocations qui soutiennent l'auteur pendant qu'il écrit. Ces deux propositions visent à apporter un peu plus de pain et de beurre sur la table dégarnie des auteurs dramatiques.

Le défi consiste donc, à partir de maintenant, à mobiliser les partenaires du milieu théâtral (ministère de la Culture, Conseils des arts, Association québécoise des auteurs dramatiques, Centre des auteurs dramatiques, Conseil québécois du théâtre, et associations de producteurs en théâtre) afin que ces souhaits deviennent réalité, car



Écrire pour le théâtre ne nourrit pas toujours son homme... « L'écrivain dans sa mansarde », illustration tirée de l'ouvrage de Gérard Gengembre, *À vos plumes citoyens !*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes », 1988, p. 42.

l'amélioration des conditions socioéconomiques des auteurs est essentielle à leur survie mais aussi à la survie de notre dramaturgie nationale puisque, lorsque les conditions de création sont déficientes, c'est la création elle-même qui finit par en souffrir. j

Raymond Villeneuve est président de l'Association québécoise des auteurs dramatiques.

DOSSIER

MARCELLE DUBOIS

Espérer l'inespérable

Octobre 2007, moment que j'attends depuis un an et demi. Ce fut un long marathon pendant lequel j'ai œuvré au sein du comité directeur, réalisé une enquête sur les différentes générations de praticiens du théâtre, participé en tant qu'auteure à plusieurs réflexions préparatoires et, surtout, rêvé ce moment catalyseur et rassembleur. Puis, les voici enfin, ces Seconds États généraux du théâtre québécois. Quatre jours d'intensité, de remises en question et de défense des acquis. Nous voilà maintenant deux mois plus tard, et l'inévitable est arrivé: bien que je reconnaisse l'immense travail que le CQT a dû abattre pour mener cette entreprise colossale à terme, l'artiste en moi est assez déçue de l'issue de ce « grand » rassemblement. Les États généraux ne se sont avérés, à mon sens, qu'une complexe rédaction commune d'un document synthèse qui orientera les réformes gouvernementales à venir. L'exercice est important et bien fait, certes. Mais je vis un troublant regret que je n'avais

« Les États généraux ne se sont avérés, à mon sens, qu'une complexe rédaction commune d'un document synthèse qui orientera les réformes gouvernementales à venir. » Photo: Mathieu Rivard.

pas vu venir: j'aurais aimé que ce moment propulse ma vision artistique, nuance et agrège mes connaissances de la pratique, multiplie mon monde des possibles. Cette fin de semaine fut le théâtre de bien des choses, mais guère d'un questionnement fondamental sur le sens de l'art théâtral pratiqué au Québec en 2007.

Cela dit, j'étais la première, lors du travail préparatoire, à expliquer à tous ceux qui s'inquiétaient du contenu des États généraux qu'il ne s'agissait pas d'un moment propice à la réflexion artistique, mais bien d'un *momentum* où nous devons arriver d'une seule voix à revendiquer une meilleure reconnaissance de notre art, celle-ci passant par l'augmentation des moyens financiers et du

